

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2013

L'an deux mille treize, le vingt-neuf du mois de mars, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HAMON Bernard, Maire.

Étaient présents : M. HAMON, MME ANDRÉ, M. LE GLATIN, MME PRIGENT C. (à partir de 19 h 55) , M. PRIGENT J.-Y. , MME LE COTTON, M. MALRY, MME GUILLAUMIN, MM. LE MELLAT, GOUZOUGUEN, MMES VIART, QUERE, M. RICHARD, MME RAULT, M. LOLLIERIC (à partir de 19 h 00), MME COCGUEN, MM. ECHEVEST, LE SAINT, TILLY, MME CORBIC, M. LANCIEN, MME LEMAIRE, M. ROBERT.

Pouvoirs de : M. GUIGUEN à RICHARD,
MME LE FAUCHEUR à M. GOUZOUGUEN,
MME LE GARFF à M. ROBERT.

Absente : MME LE MOIGN.

Secrétaires de séance : Mesdames Evelyne VIART et Josiane CORBIC ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

M. Le Maire : « *Quelques mots avant d'aborder l'ordre du jour. C'est le dernier budget avant les élections en 2014. C'est le plus gros budget du mandat que nous allons voter, 5 500 000 € d'investissements sont prévus. Avec Catherine, nous avons vu Mme LAURENT, notre percepteur qui nous a conforté dans notre choix et rassuré sur l'avenir. A quoi on mesure la santé financière d'une commune : sa capacité d'autofinancement et le fond de roulement. Ils sont très bons et en augmentation depuis 2010. La trésorerie dont on dispose sur le compte bancaire s'élève à 3 457 000 € dont 2 500 000 € pour des travaux en "restes à réaliser". Le fonds de roulement représente deux mois en charges de fonctionnement, ce qui est une situation confortable et le niveau d'endettement est correct même en comptant les emprunts 2012 nécessaires aux projets en cours, dont la construction de l'école. L'augmentation de la DGF est liée à l'augmentation de la population. On peut aborder la dernière année sans complexe et sans risque. Nous avons été élus en 2008 et nous avons annoncé que tous les investissements seraient faits sans augmenter la pression fiscale. Pour les impôts, nous sommes bien placés et nous avons bien fait de maîtriser les taux. Hier soir, nous en avons débattu en conseil communautaire et nous étions unanimes pour dire que ce n'est pas le moment d'augmenter les taxes et les impôts* ».

1 – FINANCES

1.1 – Budget primitif 2013 de la Commune

M. Le Maire : « *Nous allons donc aborder le projet de budget primitif 2013 de la Commune. En commission de finances, des questions ont été posées et nous allons y répondre. En fonctionnement, l'article 6042 "achats, prestations de services" est en augmentation, car il n' y aura plus d'achat d'œuvre lors des expositions, une rémunération sera versée aux artistes. A l'article 6232 "fêtes et cérémonie", l'augmentation est liée à la fête de la musique, au repas avec les portugais dans le cadre du jumelage (repas et plaque) et la participation de la Commune à la mi-août bretonne. Avez-vous d'autres questions ?* ».

M. Robert : « *Effectivement, j'ai posé les questions en commission des finances et l'augmentation du compte 6042 est significative. Le changement de politique dans le cadre de la culture est-il lié à la problématique du stockage des œuvres ? De ce fait, la culture passe en fonctionnement, puisque les artistes seront rémunérés lors des expositions* ».

Mme Guillaumin : « *Cela a été vu en commission culturelle* ».

M. Robert : « *A l'article 611 "contrats de prestations de services", il s'agit de l'entretien des vêtements pour le personnel de cuisine : y a-t-il une raison de cette externalisation ? Propose-t-on la même chose à tout le personnel communal (écoles et services techniques) ?* ».

Mme Le Martelot (DGS) : « *Pour la cuisine centrale, c'est obligatoire. La société de services met à disposition, chaque semaine, le nombre de tenues nécessaires pour le personnel. Pour les autres services, les agents perçoivent une indemnité pour l'entretien de leurs vêtements de travail* ».

M. Robert : « *A l'article 6232 "Fêtes et cérémonies", la Commune ferait moins appel aux intervenants extérieurs pour les réceptions après les cérémonies ; cependant, nous ne ressentons pas l'économie réalisée en arrêtant de solliciter les commerçants* ».

M. Le Maire : « *Je ne vais pas rappeler les vœux qui attirent beaucoup de monde. Nous n'avons pas souhaité faire appel à des prestataires extérieurs ; nous préparons en interne, c'est du travail mais c'est un succès. Il y a les achats à faire, mais nous avons plus de qualité. Je rappelle que l'augmentation est due également à la fête de la musique et au repas de jumelage* ».

M. Robert : « *A l'article 6247 "Transports collectifs", le coût pour l'ALSH est-il pris en compte ?* ».

Mme Le Martelot (DGS) : « *Oui, il y a 7925 € pour le centre de loisirs* ».

M. Robert : « *Que comprend l'article 6257 "Réceptions" ?* ».

Mme Le Martelot (DGS) : « *Il peut y avoir des hébergements ou résidences d'artistes lors des manifestations culturelles* ».

M. Robert : « *L'article 6288 "Divers – services extérieurs" concerne le contrat entre la Commune et Chenil Service pour un montant de 4000 €. Pouvez-vous me rappeler qui peut ou doit solliciter cette entreprise ?* ».

M. Le Maire : « *C'est toujours la collectivité qui appelle, si les particuliers le font ils paient* ».

M. Prigent : « *Ils sont intervenus dans un appartement* ».

M. Robert : « A l'article 6475 "Médecine du travail", la dépense fait plus que doubler, peut-on avoir des précisions sur cette augmentation ? ».

Mme Le Martelot (DGS) : « Il s'agit de prescriptions et d'ordonnances faites dans le cadre de la médecine du travail. Le médecin du travail considère que c'est à la collectivité de supporter les coûts ».

M. Robert : « A l'article 6558 "Autres contributions obligatoires", il s'agit des charges scolaires reversées aux autres collectivités. Comment sont comptés les gens du voyage ? Cette somme comprend-elle le forfait scolaire que nous reversons à la commune de Pabu ? ».

Mme Le Martelot (DGS) : « Oui, pour Pabu. Pour les gens du voyage c'est plus compliqué, beaucoup sont scolarisés sur Guingamp ».

M. Robert : « Par rapport à la réforme des rythmes scolaires, envisagez-vous de reverser la dotation que vous pourriez recevoir pour des enfants de Ploumagoar scolarisés dans des écoles appliquant la semaine des 4,5 jours ? ».

M. Le Maire : « La question n'est pas encore posée, nous n'avons de soucis qu'avec Guingamp ».

M. Robert : « Il y a un montant de taxes d'électricité assez élevé ».

Mme Le Martelot (DGS) : « C'est le Syndicat Départemental d'Électricité qui perçoit les taxes et reverse 50 % à la Commune ».

M. Robert : « On se demandait s'il n'y avait pas un manque les années passées ».

Mme Corbic : « Je trouve dommage qu'on ne sollicite plus les commerçants de la Commune, qui le souhaitent, pour les différentes réceptions données dans l'année lors des diverses cérémonies. Je crois qu'il est important de continuer à faire travailler nos commerçants. ».

M. Le Maire : « Nous n'avons jamais arrêté de les faire travailler ; cependant, nous ne les sollicitons pas pour toutes les circonstances. S'il n'y a plus de questions concernant la section de fonctionnement, je propose de passer à celle de l'investissement. Nous avons prévu 19 500 € pour la rénovation de l'éclairage public. Jean-Jacques Richard va apporter des précisions. Je veux remercier et féliciter Claude Guiguen pour le travail qu'il a réalisé sur ce point ».

M. Richard : « Il est prévu de procéder à la rénovation de l'éclairage public sur le secteur de Saint-Hernin et rue Théo Pin, pour une participation communale de 17 225 € (50 % du coût estimatif des travaux). Il est également prévu la rénovation des commandes d'éclairage public sur le secteur de Roudédou et rue Théo Pin, pour une participation communale de 2 200 € € (50 % du coût estimatif des travaux) ».

M. Le Maire : « Merci Jean-Jacques pour ces précisions. Sur ce même chapitre, dans le prolongement des travaux réalisés par Guingamp Communauté, il est prévu l'aménagement de la route de Kergré qui est une voie pénétrante, pour une somme de 80 000 € en travaux d'éclairage et 200 000€ en voirie. A noter pour les autres points : la signalétique, l'achat d'une épareuse, la réalisation par deux artistes d'une œuvre pérenne dans le bois de Kergré pour 2000 €, le renouvellement de matériel informatique dans les écoles et l'atelier cybercommune, l'achat d'un copieur à l'école maternelle, du mobilier pour l'école neuve, du matériel d'exposition,

des bancs et des tables pour la rue des écoles, une nouvelle chambre froide pour la salle polyvalente, une friteuse pour les associations, le changement des portes de la salle d'exposition pour plus de sécurité et de confort, l'aménagement de la rue Parc Rouzès pour des travaux qui sont commencés et prévus sur une durée de 6 mois, la voirie 2013, le début des travaux de la maison des jeunes et du sport, que j'espère voir démarrer avant la fin de l'année. Avec les reports cela représente un montant total de 5 605 030,64 €. Tous ces investissements sont financés notamment par l'excédent, le virement de la section de fonctionnement, le fonds de compensation de la TVA, l'excédent capitalisé, des subventions que nous attendons pour la chaufferie bois et un emprunt de 1 000 000 €. Avez-vous des remarques ou des questions ? ».

M. Robert : « Pour l'éclairage, vous prévoyez 80 000 € pour la route de Kergré, c'est une somme conséquente. Nous pensons qu'il y a d'autres points plus urgents : la route qui va du foyer Roger Legrand à Locmaria et qui dessert une population importante ainsi que le rond-point de La Chesnaye sur lequel nous revenons régulièrement. C'est une zone reconnue dangereuse par tous et où l'éclairage serait une première réponse à la sécurité ».

M. Le Maire : « Il ne s'agit pas du rond-point de La Chesnaye mais celui de Roudédou et nous n'avons pas prévu de travaux d'éclairage à cet endroit, ni sur la route de Locmaria. L'aménagement paysager se termine et des bandes réfléchissantes seront posées sur les bordures ciment du rond-point ».

M. Robert : « Au niveau de ce rond-point, nous insistons sur la prise en compte de la sécurité des déplacements des deux-roues et des piétons. Autre point, le renouvellement informatique de la Mairie concernerait, entre autres, l'achat d'un logiciel pour faire la comptabilité et les paies. Si c'est vraiment le cas, n'y aurait-il pas là une possibilité de mutualisation avec d'autres communes ou collectivités ? ».

Mme Le Martelot (DGS) : « Ce logiciel servira au transfert des données à la trésorerie (comptabilité, paie, mandats, ...) et donc sera très utilisé ».

M. Robert : « Concernant les claustras prévus au cimetière, nous ne sommes pas convaincus de la pertinence de cette proposition, ne peut-on pas imaginer de refaire des plantations ? ».

M. Le Maire : « Nous rencontrerons les riverains pour faire au mieux et aucune solution n'est exclue ».

M. Robert : « Nous nous interrogeons sur le fait qu'il n'y ait que 160 000 € d'inscrits pour la maison des jeunes et du sport alors que vous annoncez ce projet pour cette année ? ».

M. Le Maire : « Le projet est estimé à 500 000 €, mais 2013 sera seulement le démarrage des travaux et donc nous avons prévu les dépenses à hauteur de 160 000€ cette année. Je n'engage pas la collectivité sur les années à venir ».

M. Robert : « Une remarque générale sur les investissements, nous constatons des reports importants pour près de 4 millions d'€ ».

M. Le Maire : « S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques je vous propose de passer au vote ».

Délibération numéro 2013-043| Budget primitif 2013 de la Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2013 de la Commune, étudié par la commission des finances.

Il commente la section de fonctionnement et celle de l'investissement ; sections qui s'équilibrent, en recettes et en dépenses, comme suit :

☐ Section de fonctionnement :

- Recettes -----> 4 231 640,00 €uros
- Dépenses -----> 4 231 640,00 €uros

☐ Section d'investissement :

- Recettes -----> 5 605 030,64 €uros
- Dépenses -----> 5 605 030,64 €uros

Après débats, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2013 de la Commune, tel qu'il a été présenté.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, majoritairement (abstention de : M. TILLY, Mme CORBIC, MM. LANCIEN, ROBERT, MME LE GARFF (pouvoir à M. ROBERT), adopte le Budget Primitif 2013 de la Commune.

M. Prigent : « *Je suis content de votre appui* ».

M. Robert : « *Nous souhaitons faire une explication de vote. Dans votre propos introductif, vous soulignez la bonne santé de l'investissement sur la Commune. Nous ne pouvons pas faire la même lecture sur la tendance du budget de fonctionnement depuis votre arrivée aux affaires communales. Vous aurez compris, à travers nos différentes interrogations dont les réponses ne sont malheureusement pas suffisantes, que votre gestion des affaires communales nous inquiète. Maintenir le niveau de service public actuel, répondre aux urgences sociales qui sont réelles, être plus juste sur la question de l'impôt sur lequel vous avez promis de vous pencher en particulier pour les personnes en situation de handicap et que vous avez écarté par un vote à la hussarde des taux d'imposition, prendre en compte les difficultés de certaines familles en mettant en place des tarifs solidaires à la cantine et à la garderie (demandés par notre groupe depuis plusieurs années), quand dans le même temps, nous constatons que, malgré les transferts de compétences vers Guingamp Communauté, le budget de fonctionnement de la Commune de Ploumagoar s'est véritablement envolé puisqu'il présente une augmentation de 62 % entre 2001 – année de votre prise de fonction – et le réalisé de 2012. Comment ferez-vous demain avec une baisse prévue des dotations ? Nous pensons qu'il convient d'être rigoureux, qu'il faut regarder à la dépense et arrêter de dire qu'à Ploumagoar, on n'a besoin de personne. Les dépenses doivent être mieux maîtrisées, plus justes, plus responsables. La politique que vous soutenez n'est pas juste à nos yeux et malgré notre insistance vous vous refusez à prendre en compte certaines réalités du territoire. Nous n'avons pas voté votre budget et nous nous sommes donc abstenus* ».

1.2 – Budget primitif 2013 du lotissement communal de Poul Ranet II

M. Le Maire : « *Nous allons aborder maintenant le projet de budget primitif 2013 du lotissement communal de Poul Ranet II, qui a été étudié par la commission de finances. Avez-vous des questions ? Non, dans ce cas je vous propose de passer au vote* ».

Délibération numéro 2013-044| Budget primitif 2013 du lotissement communal de Poul Ranet II

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2013 du lotissement communal de Poul Ranet II, étudié par la commission des finances.

Il commente la section de fonctionnement et celle de l'investissement ; sections qui s'équilibrent, en recettes et en dépenses, comme suit :

Section de fonctionnement :

- Recettes -----> 545 209,39 €uros
- Dépenses -----> 545 209,39 €uros

Section d'investissement :

- Recettes -----> 196 729,07 €uros
- Dépenses -----> 196 729,07 €uros

Après débats, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2013 du lotissement communal de Poul Ranet II, tel qu'il a été présenté.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le Budget Primitif 2013 du lotissement communal de Poul Ranet II.

1.3 – Budget primitif 2013 du lotissement communal de Poul Ranet III

M. Le Maire : « Vous avez reçu le projet de budget primitif 2013 du lotissement communal de Poul Ranet III, qui a été étudié par la commission de finances. Avez-vous des questions ? Non, dans ce cas je vous propose de passer au vote ».

Délibération numéro 2013-045| Budget primitif 2013 du lotissement communal de Poul Ranet III

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2013 du lotissement communal de Poul Ranet III, étudié par la commission des finances.

Il commente la section de fonctionnement et celle de l'investissement ; sections qui s'équilibrent, en recettes et en dépenses, comme suit :

Section de fonctionnement :

- Recettes -----> 232 700,00 €uros
- Dépenses -----> 232 700,00 €uros

Section d'investissement :

- Recettes -----> 232 700,00 €uros
- Dépenses -----> 232 700,00 €uros

Après débats, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2013 du lotissement communal de Poul Ranet III, tel qu'il a été présenté.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le Budget Primitif 2013 du lotissement communal de Poul Ranet III.

1.4 – Subventions 2013 - liste complémentaire

M. Le Maire : « Vous avez reçu la liste complémentaire des subventions qui a été étudiée par la commission de finances. Avez-vous des questions ? ».

Mme Corbic : « Je n'ai pas de remarque sur les demandes et propositions reçues. Par contre, je souhaite revenir sur deux demandes de subventions que j'avais défendues lors du précédent conseil : La Croix-Rouge et la Solidarité Paysans Bretagne. Le responsable de l'antenne de La Croix-Rouge de Guingamp m'a adressé un courriel (que j'ai là) pour me remercier d'être intervenue en leur faveur et dans lequel il assure que l'antenne de Guingamp reste (je cite) :

"bien évidemment à la disposition des ploumagoariens qui auraient besoin d'une aide ponctuelle dans cette période si difficile pour de nombreuses familles". Pour la deuxième association, Solidarité Paysans Bretagne, j'ai là un article de presse paru dans le journal Ouest-france du jeudi 21 mars, dernier dans lequel ils expliquent leur action. Ils ont aidé 182 familles en 2012 (nombre croissant chaque année), l'association comprend 6 salariés (4,5 ETP) et travaille avec 80 bénévoles. Chaque dossier est traité par un binôme composé d'un salarié et d'un bénévole. Leur action auprès des agriculteurs en difficulté est très importante. Je confirme que ce n'est pas un syndicat mais une association où travaillent beaucoup de bénévoles dont le travail est reconnu. Je renouvelle donc ma demande d'aides concernant ces deux associations. ».

Mme Le Cotton : « Je connais bien le domaine et l'association, j'étais présente à l'Assemblée Générale. C'est une association régionale qui est bien accompagnée mais qui souffre d'une baisse des aides de la Région et des Conseils Généraux surtout. Elle ne vit que des subventions, mais ils ont fait des efforts ».

M. Prigent : « Il me semble qu'il y a une autre association ? ».

Mme Le Cotton : « Effectivement, il y a une autre association au niveau de la Chambre d'Agriculture qui fait la même chose. Elles ont toutefois leur raison d'être ».

Mme Corbic : « En cette période, les deux associations ont sans doute leurs raisons d'être et elles sont utiles ».

M. Le Maire : « Nous en reparlerons ».

M. Robert : « J'ai deux questions concernant les subventions : la subvention "Ploumadouro" est-elle liée au prochain voyage au Portugal ? Pour les Steredenn d'Armor, le total de 1 500 € est-il lié à leur qualification au championnat de France ? ».

M. Prigent : « Il faut aider l'association Ploumadouro, car ils font des actions pour faire rentrer de l'argent et il s'agit du jumelage de la Commune avec Mogadouro ».

M. Le Maire : « Pour l'association Ploumadouro, la réception des Portugais en 2012 avait justifié une aide communale plus importante. Pour les Steredenn d'Armor, le complément de 740 € est bien lié à l'accès au championnat de France, ce qui est le cas, c'est écrit sur le document que vous avez . S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je vous propose de passer au vote ».

Délibération numéro 2013-046| Subventions 2013 ▪ additif

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante la liste des subventions étudiée par la commission des finances qui propose d'allouer les subventions suivantes :

FONCTION 0 : Services Généraux des Administrations publiques locales

01 – Opérations non ventilables

Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes (Ploumagoar / Guingamp)	38,00 €
Ligue des Droits de l'Homme (Saint-Brieuc)	attente infos complémentaires
Aumônerie de l'Enseignement Public de Guingamp	30,00 €
Société Hippique Argoat Trégor (Lanrivain)	111,00 €
Association "La Rose Espoir" (Ploumagoar)	1 500,00 €

FONCTION 2 : Enseignement et formation

212 – Enseignement primaire

École de Saint-Briac (Bourbriac) pas de subvention

FONCTION 3 : Culture

30 – Services communs

Association Ploumadouro (jumelage) 2 000,00 €

33 – Action culturelle

Centre Culturel Breton (Guingamp) 40,00 €

FONCTION 4 : Sports et jeunesse

411 – Sports

Racing Club de Ploumagoar 5 600,00 €

Club VTT de Ploumagoar (entretien circuits) 850,00 €

Les Steredenn d'Armor de Ploumagoar 1 500,00 €
(760 € pour le fonctionnement et 740 € pour championnat de France)

Tennis de table ambition et loisirs de Ploumagoar 1 500,00 €

Badminton Club d'Argoat (Landébaéron) (09 adhérents) 107,10 €

Club escalade de Plouisy (05 adhérents) 59,50 €

422 – Autres activités pour les jeunes

A.C.D.A.S.C. de Guingamp (2,00 € x 5098 hbts) 10 196,00 €

FONCTION 5 : Interventions sociales et Santé

52 : INTERVENTIONS SOCIALES

520 – Services communs

Alcool assistance / La Croix d'Or (Guingamp) 100,00 €

Vie libre – la soif d'en sortir (Guingamp) 100,00 €

FONCTION 6 : Famille

61 – Services en faveur des personnes âgées

Comité de services aux personnes (Guingamp) attente infos complémentaires
(service auxiliaires de nuit)

Après avoir pris connaissance des propositions de la commission des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte les subventions comme exposées ci-avant.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'année 2013.

RÉCAPITULATIF DES SUBVENTIONS

FONCTION 0 : SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 679,00 Euros
* 01 : Opérations non ventilables	: 1 679,00 Euros
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT ET FORMATION	0,00 Euro
* 212 : Enseignement Primaire	: 0,00 Euro
FONCTION 3 : CULTURE	2 040,00 Euros
* 30 : Services communs	: 2 000,00 Euros
* 33 : Action Culturelle	: 40,00 Euros
FONCTION 4 : SPORTS ET JEUNESSE	19 812,60 Euros
* 411 : Sports	: 9 616,60 Euros
* 422 : Autres activités pour les jeunes	: 10 196,00 Euros
FONCTION 5 : INTERVENTIONS SOCIALES & SANTÉ	200,00 Euros
<hr/>	
52 : INTERVENTIONS SOCIALES	
* 520 : Services Communs	: 200,00 Euros
FONCTION 6 : FAMILLE	0,00 Euro
* 61 : Services en faveur des personnes âgées	: 0,00 Euro
<hr/>	
TOTAL	: 23 731,60 Euros

2 – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

2.1 – Commission environnement et cadre de vie

M. Le Maire : « *Je vais donner la parole à Madame l'Adjointe en charge de l'environnement et du cadre de vie, afin qu'elle fasse le compte-rendu de la réunion du 05 mars 2013* ».

Mme Prigent : « *Au cours de cette réunion, plusieurs points ont été abordés et je vais vous en résumer les grandes lignes* ».

Installation de réducteurs de débit d'eau

Mme Prigent : « *Un devis a été établi par la société JALEX pour l'installation de réducteurs de débit d'eau, il avait été étudié lors de la précédente réunion. Il avait été décidé de prendre contact avec des communes ayant adopté ce système. Après une visite de deux agents des services techniques à Grâces, qui a eu recours à la même société, il s'avère que la proposition n'est pas satisfaisante. Le problème va être vu en interne. Un agent chargé du patrimoine propose de remplacer les réservoirs de la salle des fêtes et de revoir le système des douches de la salle omnisports. Le coût des travaux est évalué à environ 5 000 €. Affaire à suivre* ».

Aménagement du rond-point de Roudédou

Mme Prigent : « *L'aménagement du rond-point de Roudédou est en cours de réalisation* ».

M. le Maire : « *La question de l'éclairage du rond-point est posée* ».

Mme Prigent : « *Il est vrai que cette zone est sombre et peut provoquer une dangerosité. Il faudrait voir le problème avec la commission voirie* ».

📁 **Aménagement du parking rue des écoles**

Mme Prigent : « *Un budget de 14 000 € est prévu pour cet aménagement, dont 5 000 € pour l'achat de tables et de bancs en résine. Une partie de travaux sera sous-traitée notamment en ce qui concerne le semis de la pelouse. Les jeux de 3 – 6 ans ôtés de l'école maternelle pourraient être installés à cet endroit, sachant qu'il faudra prévoir un revêtement spécial* ».

📁 **Forage au terrain des sports**

Mme Prigent : « *De l'eau a été trouvée à 80 mètres, il n'y a donc pas de problème. Il reste maintenant à construire l'abri pour la pompe et l'acheminement de l'eau* ».

📁 **Concours des maisons fleuries**

Mme Prigent : « *Il aura lieu de nouveau cette année et un communiqué sera transmis à la presse (but : rendre la Commune toujours plus accueillante)* ».

📁 **Abris-bus**

Mme Prigent : « *Je vais laisser la parole à Emmanuel Le Saint qui s'occupe de ce dossier* ».

M. Le Saint : « *Un point sur la fréquentation des différents points d'arrêts des circuits empruntés va être fait, afin d'étudier au mieux la demande. Il a été pris contact avec le SDE 22 qui subventionne l'éclairage des abris à hauteur de 50 %. Un éclairage solaire coûte environ 3 000 € et un électrique entre 700 et 1 500 € environ. Dans un premier temps, la commission propose la remise en état de l'abri de Kerroniou et le nettoyage de ses abords* ».

📁 **Plantes sur le talus de Cadolan**

Mme Prigent : « *Je vais laisser la parole à Evelyne Viart qui s'occupe de ce dossier* ».

Mme Viart : « *Un devis, d'un montant de 4 000 €, a été expédié à la Diro pour la mise en place de plantes sur le talus de Cadolan. J'ai relancé la personne en charge de ce dossier et j'attends sa réponse* ».

2.2 – Commission du personnel

M. Le Maire : « *Ce point sera exposé, à huis clos, en fin de séance comme à l'accoutumée* ».

2.3 – Commission urbanisme – patrimoine – bâtiment

M. Le Maire : « *Je vais donner la parole à Monsieur l'Adjoint en charge de l'urbanisme et du patrimoine, afin qu'il fasse le compte-rendu de la réunion du 20 mars 2013* ».

M. Le Glatin : « *Au cours de cette réunion, plusieurs points ont été abordés et je vais vous en résumer les grandes lignes* ».

📁 **Révision du Plan Local d'Urbanisme**

M. Le Glatin : « *Monsieur Lucas du cabinet A & T Ouest a présenté une proposition de nouvelle carte intégrant notamment la zone de Kergré, les zones humides, l'étude d'aménagement du bourg et le pôle d'échange multimodal (gare). Cette nouvelle carte sera affichée en Mairie la semaine prochaine* ».

📁 **Lotissement de Poul Ranet II et III : choix du maître d'oeuvre**

M. Le Glatin : « Une consultation a été lancée concernant le lotissement de Poul Ranet pour la tranche 2 (voirie définitive) et la tranche 3 (ouverture à l'urbanisation et travaux de viabilisation). Trois cabinets ont répondu et c'est le cabinet A & T Ouest qui a fait la meilleure proposition d'un montant de 30 940 € HT. La commission propose de retenir cette offre ».

Délibération numéro 2013-047| Lotissement de Poul Ranet : maîtrise d'oeuvre par A & T Ouest

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée, concernant le lotissement communal de Poul Ranet – tranches 2 et 3 –, relative :

- à la modification du PLU en vue de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 16AUs (3ème tranche),
- aux travaux de viabilisation de la 3ème tranche du lotissement,
- à la réalisation de la voirie définitive de la 2ème tranche du lotissement.

Après examen des différentes propositions, il a été constaté que le Cabinet A & T Ouest a fait la meilleure offre pour un montant de 37 004,24 €uros TTC.

Monsieur le Maire propose, en conséquence, à l'Assemblée délibérante d'accepter cette proposition, de décider la passation du contrat de maîtrise d'oeuvre correspondant et de l'autoriser à le signer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, vu les pièces du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **ACCEPTE** la proposition du cabinet A & T Ouest, à savoir :

Montant HT : 30 940,00 €uros

TVA (19,60 %) : 6 064,24 €uros

Montant TTC : **37 004,24 €uros**

- ⊗ **DÉCIDE** de passer le contrat de maîtrise d'oeuvre correspondant ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer ce contrat, ainsi que toutes les pièces relatives à celui-ci et plus généralement de faire le nécessaire.

📁 **Modification du Plan Local d'Urbanisme – 2ème modification**

M. Le Glatin : « Deux modifications du Plan Local d'Urbanisme sont nécessaires : la première pour ouvrir à l'urbanisation le secteur comprenant le terrain Rolland pour réaliser le lotissement de Poul Ranet III ; la deuxième sur le secteur du Runiou, près de la zone d'activités, pour accueillir le projet d'installation d'un cabinet comptable (terrain Blanchard) ».

M. Robert : « Où se fera l'entrée ? Il semblait que du côté de la départementale la proximité du rond-point posait problème ».

M. Le Glatin : « Ce sera là où elle est actuellement. Il y aura très peu de public, ça ne concernera donc que le personnel. La commission est favorable pour lancer cette modification ».

M. Le Maire : « S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je vous propose de passer au vote ».

Délibération numéro 2013-048| Modification du Plan Local d'Urbanisme – 2ème modification

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme de la Commune a été approuvé par le Conseil Municipal le 09 juillet 2009 et, qu'actuellement, ce document est en cours de révision générale.

Monsieur le Maire expose qu'au regard d'un projet d'installation d'une activité tertiaire sur le secteur du Runiou, sur un terrain cadastré section AT – numéro 143, actuellement classé en zone UC et situé à proximité la zone d'activités dite du Runiou, il serait nécessaire de décider, afin que ce projet puisse être réalisé sans être assujéti à un coefficient d'occupation du sol (COS), une modification du Plan Local d'Urbanisme, dont l'objet serait le suivant :

- ⊙ Reclassement des parcelles, section AT numéro 143 (terrain d'assiette du projet) et numéro 180 (parking du magasin Lidl), toutes deux classées en zone UC, en zone 1AUcr, pour intégration dans la zone d'activités du Runiou.

Monsieur le Maire expose également que, pour réaliser le lotissement communal de Poul Ranet III, afin que la Commune puisse proposer une nouvelle offre de terrains constructibles, il serait nécessaire de décider une modification du Plan Local d'Urbanisme, dont l'objet serait le suivant :

- ⊙ Ouverture à l'urbanisation de la zone 16AUs, située sur le secteur de Poul Ranet.

Monsieur le Maire ajoute que, lors de sa réunion du 20 mars, la commission d'urbanisme a pris connaissance de ces deux projets de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Au regard de l'avis favorable émis par la commission, Monsieur le Maire estime qu'il est de l'intérêt de la Commune de procéder à la modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune – 2ème modification – et invite le Conseil Municipal à délibérer en ce sens.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

— VU —

- ✓ le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ le Code de l'Urbanisme,
- ✓ le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Ploumagoar approuvé le 09 juillet 2009 par le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membre présents et représentés, donne un accord de principe quant à l'engagement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune – 2ème modification, concernant :

- ⊙ Reclassement des parcelles, section AT numéro 143 (terrain d'assiette du projet) et numéro 180 (parking du magasin Lidl), toutes deux classées en zone UC, en zone 1AUcr, pour intégration dans la zone d'activités du Runiou ;
- ⊙ Ouverture à l'urbanisation de la zone 16AUs, située sur le secteur de Poul Ranet.

La présente délibération sera transmise au Préfet et notifiée aux personnes publiques associées à cette modification.

Elle fera également l'objet d'un affichage en Mairie et d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune.

📁 **Construction école maternelle - avenant n° 1 au marché de l'entreprise AM ELEC**

M. Le Glatin : « *Il est nécessaire de passer un avenant n° 1 au marché de l'entreprise AM ELEC pour une alarme intrusion, le devis s'élève à 13 368,55 € HT. Ce dossier sera vu dans le compte-rendu de la commission d'appel d'offres* ».

📁 **École primaire**

M. Le Glatin : « *La réception des travaux concernant le remplacement de menuiseries extérieures de l'école primaire, par l'entreprise Lachiver, a été faite. Les travaux ont été bien exécutés. Nous sommes dans l'attente d'un devis pour le renforcement du vitrage du préau* ».

📁 **Salle de fêtes**

M. Le Glatin : « *L'ordre de démarrage des travaux a été donné. La salle sera fermée du 15 avril à la fin juillet 2013* ».

📁 **Gestion économe du foncier**

M. Le Glatin : « *La Commune a reçu un courrier de la Préfecture : il s'agit d'un rappel à l'ordre en matière de gestion économe du foncier, le certificat d'urbanisme concernait une construction sur un terrain de 1 600 m², jugé trop grand. Aussi, le commission propose d'adopter la charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne, proposée par la Préfecture de Région* ».

Délibération numéro 2013-049| Charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier en date du 21 février 2013, le Préfet de Région Bretagne propose à la Commune la signature d'une charte pour la gestion économe du foncier en Bretagne.

La charte proposée est un document d'engagement politique et moral volontaire des collectivités et des acteurs de l'aménagement foncier en Bretagne ; elle n'a pas de valeur normative.

Les signataires volontaires de la charte s'engagent sur les cinq points suivants :

- adopter une approche de la sobriété foncière dans les outils de planification
- mobiliser toutes les possibilités d'économie d'espace lors de l'ouverture du foncier à l'urbanisation
- renforcer l'articulation entre les différents documents de planification et de programmation
- mettre en place un système d'observation partagé de la consommation de l'espace
- diffuser une culture de la sobriété foncière.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer en faveur de la signature de cette charte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **DÉCIDE** d'adopter la charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer cette charte.

📁 **Salle omnisports : modification logette TGBT**

M. Le Glatin : « *Des travaux d'électricité sont nécessaires à la salle omnisports (modification logette TGBT) et il a été demandé à l'entreprise AM ELEC de fournir un devis pour ces travaux qui s'élève à 5 930,71 € HT. La commission propose d'accepter ce devis* ».

Délibération numéro 2013-050| Salle omnisports - modification logette TGBT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que des travaux d'électricité sont nécessaires à la salle omnisports (modification logette TGBT).

Pour ce faire, il a été demandé à l'entreprise AM ELEC de fournir un devis pour ces travaux ; devis qui s'élève à 5 930,71 €uros HT.

La commission patrimoine, lors de sa dernière réunion, a pris connaissance de ce devis et propose au Conseil Municipal de l'accepter.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **ACCEPTÉ** le devis proposé par l'entreprise AM ELEC pour des travaux d'électricité à la salle omnisports, à savoir :

Montant H T : 5 930,71 €uros

TVA (19,60 %) : 1 162,42 €uros

Montant TTC : **7 093,13 €uros**

- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant, ainsi que toutes les pièces relatives à celui-ci.

Alimentation électrique salle omnisports / chaufferie / école primaire

M. Le Glatin : « Suite à l'installation d'un nouveau compteur (tarif jaune) à l'école maternelle en cours de construction, il sera nécessaire de réaliser des travaux d'alimentation électrique concernant la salle omnisports, la chaufferie, l'école primaire. Il a été demandé à l'entreprise AM ELEC de fournir un devis pour ces travaux qui s'élève à 4 878,20 €uros HT. La commission propose d'accepter ce devis ».

Délibération numéro 2013-051| Alimentation électrique salle omnisports/chaufferie/ ...

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que, suite à l'installation d'un nouveau compteur (tarif jaune) à l'école maternelle en cours de construction, il sera nécessaire de réaliser des travaux d'alimentation électrique concernant la salle omnisports, la chaufferie, l'école primaire.

Pour ce faire, il a été demandé à l'entreprise AM ELEC de fournir un devis pour ces travaux ; devis qui s'élève à 4 878,20 €uros HT.

La commission patrimoine, lors de sa dernière réunion, a pris connaissance de ce devis et propose au Conseil Municipal de l'accepter.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **ACCEPTÉ** le devis proposé par l'entreprise AM ELEC pour des travaux d'alimentation électrique concernant la salle omnisports, la chaufferie, l'école primaire, à savoir :

Montant H T : 4 878,20 €uros

TVA (19,60 %) : 956,13 €uros

Montant TTC : **5 834,33 €uros**

- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant, ainsi que toutes les pièces relatives à celui-ci.

2.4 – **Commission d'appel d'offres**

M. Le Maire : « *La commission s'est réunie à deux reprises les 21 et 28 mars 2013* ».

Construction école maternelle - marchés de travaux pour les lots n° 15 et n° 18

M. Le Maire : « *La commission d'appel d'offres s'est réunie les 21 et 28 mars 2013, pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres, suite à la nouvelle consultation des entreprises, pour le lot n° 15 "Peinture" et le lot n° 18 "Couverture végétalisée", concernant la construction de l'école maternelle. Elle propose de retenir l'entreprise Le Guen pour la peinture et l'entreprise SEO pour la couverture végétalisée* ».

Délibération numéro 2013-052 | Construction école maternelle - marchés lots n° 15 et lot n° 18

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que la commission d'appel d'offres s'est réunie les 21 et 28 mars 2013, pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres, suite à la nouvelle consultation des entreprises, pour le lot n° 15 "Peinture" et le lot n° 18 "Couverture végétalisée", concernant la construction de l'école maternelle.

Après analyse, la commission a constaté que les marchés pouvaient être attribués et propose de retenir les entreprises suivantes :

N°	LOTS	ENTREPRISES	MARCHÉS HT
15	Peinture	LE GUEN PEINTURE	64 898,97 €
18	Couverture végétalisée	S.E.O.	47 215,21 €
		TOTAL	112 114,18 €

En conséquence, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à décider la passation des marchés de travaux pour ces deux lots.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, vu les résultats de l'ouverture des plis et vu les pièces du dossier, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **ACCEPTE** les marchés de travaux suivants :

Lot n° 15 – Peinture Entreprise : LE GUEN PEINTURE Montant HT : 64 898,97 €uros TVA (19,60 %) : 12 720,20 €uros <hr/> Montant TTC : <u>77 619,17 €uros</u>	Lot n° 18 – Couverture végétalisée Entreprise : S.E.O. Montant HT : 47 215,21 €uros TVA (19,60 %) : 9 254,18 €uros <hr/> Montant TTC : <u>56 469,39 €uros</u>
---	--

- ⊗ **DÉCIDE** de passer les marchés correspondant ;

- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer les marchés, ainsi que toutes les pièces relatives à ceux-ci.

Construction école maternelle - avenant n° 1 marché de l'entreprise AM ELEC (électricité)

M. Le Maire : « *La commission d'appel d'offres a pris connaissance de l'avenant n° 1 de AM ELEC , concernant la construction de l'école maternelle, d'un montant de 13 368,55 €uros HT, pour l'alarme intrusion. La commission propose d'accepter cet avenant* ».

Délibération numéro 2013-053| Construction école maternelle ▪ avenant n° 1 marché AM ELEC

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante l'avenant numéro 1 (positif), relatif au marché de l'entreprise AM ELEC, titulaire du lot n° 9 "Électricité – courants faibles", concernant la construction de l'école maternelle, d'un montant de 13 368,55 Euros HT.

Cet avenant, présenté à la commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 21 mars 2013, a pour objectif de prendre en compte les modifications du programme initialement fixé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'accepter l'avenant numéro 1 au marché de l'entreprise AM ELEC,
- de décider la passation de cet avenant numéro 1,
- de l'autoriser à signer ledit avenant et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

⊗ **ACCEPTÉ** l'avenant numéro 1 (positif), relatif au marché de l'entreprise AM ELEC, titulaire du lot n° 9 "Électricité – courants faibles", concernant la construction de l'école maternelle ;

⊗ **DÉCIDE** de passer cet avenant numéro 1, à savoir :

Montant HT	:	13 368,55 Euros
TVA (19,60 %)	:	2 620,24 Euros

Montant TTC	:	<u>15 988,79 Euros</u>
-------------	---	------------------------

⊗ **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Construction chaufferie bois et réseau de chaleur ▪ marché de travaux pour le lot n° 6

M. Le Maire : « *La commission d'appel d'offres s'est réunie les 21 et 28 mars 2013, pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres, suite à la nouvelle consultation des entreprises, pour le lot n° 6 "Chaufferie bois et réseau de chaleur". Je propose de ne pas voter ce soir pour l'attribution de ce marché. J'ai rendez-vous avec Maître Lahalle, début avril, pour faire le point sur ce dossier, pour que tout soit bordé avant de prendre la décision* ».

M. Lancien : « *Une question : Y a-t-il une modification des prix ?* ».

M. Le Maire : « *Je peux juste dire qu'au regard des notes techniques, ce n'est plus le même qui est devant* ».

2.5 – Commission voirie – circulation

M. Le Maire : « *Je vais donner la parole à Monsieur l'Adjoint en charge de la voirie, afin qu'il fasse le compte-rendu de la réunion du 29 mars 2013* ».

M. Malry : « *La commission s'est réunie ce matin, plusieurs points ont été abordés et je vais vous en résumer les grandes lignes* ».

Aménagement de la rue Parc Rouzès ▪ voirie définitive : approbation du DCE

M. Malry : « *Nous avons reçu le dossier de consultation des entreprises, établi par la maîtrise d'œuvre, pour la voirie définitive de la rue Parc Rouzès. Il n'y a pas de changement notable par rapport au plan présenté aux riverains et la commission propose de l'approuver. J'ajoute que les travaux sur les réseaux viennent de commencer* ».

Délibération numéro 2013-054 | Aménagement rue Parc Rouzès ▪ DCE voirie définitive

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que le cabinet A & T Ouest, en charge de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la sécurisation de la rue Parc Rouzès, a préparé le dossier de consultation des entreprises, en ce qui concerne les travaux de voirie définitive.

Monsieur le Maire précise que la commission voirie – circulation a émis un avis favorable sur ce dossier, lors de sa dernière réunion ; sachant que la consultation des entreprises sera lancée selon la procédure adaptée.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le dossier de consultation, tel qu'il a été préparé par le maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, au regard des pièces du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises, concernant les travaux de voirie définitive, dans le cadre de l'aménagement et la sécurisation de la rue Parc Rouzès ;
- ⊗ **DEMANDE** au Maire de lancer la consultation selon la procédure adaptée.

Programme de voirie 2013 ▪ choix des routes

M. Malry : « Pour le programme de voirie de cette année, nous avons vu les routes et la commission a dressé la liste suivante :

□ Tranche ferme :

- | | | |
|--------------------------------|--|------------------------------|
| ▫ VC 149 – route de Kergré | | ▫ VC 91 – rue du Chemin vert |
| ▫ VC 130 – les Grosses Pierres | | ▫ VC 106 – Coz Forn |
| ▫ VC 26 – Kerroniou | | ▫ VC 127 – Kerlaino |
| ▫ VC 71 – rue du Petit Bois | | ▫ VC 8 – ruisseau Le Rest |

□ Tranche conditionnelle :

- VC 29 – Bois l'Abbé

En ce qui concerne la rue du Petit Bois, la commission propose de la mettre en impasse ».

Mme Corbic : « Je trouve regrettable que les réunions de commissions aient lieu le matin même du Conseil Municipal. Cela ne permet pas aux élus d'échanger avant la réunion. Il faudrait les faire plus tôt ».

M. Tilly : « Je l'ai dit en commission, pour la route du Petit-Bois, je ne comprends pas qu'on propose de la barrer. Je suis surpris d'entendre qu'il y a beaucoup de circulation à cet endroit puisqu'il y a une voie neuve sur Kergré. Les routes sont faites pour être empruntées. Je réaffirme aussi ce que je disais ce matin, sur le problème de sécurité au carrefour de la nouvelle voie structurante ».

Mme Le Cotton : « On ne peut pas refaire la route entière par manque de budget. L'échangeur du Drive est dangereux ».

M. Le Maire : « C'est vrai, c'est un carrefour qui me fait peur, on ne sait pas trop où on est. J'en ai parlé à Guingamp Communauté et ils ont souri ! On va envoyer un courrier à la communauté de communes pour les alerter ».

Mme Le Cotton : « Nous n'avons pas parlé de la route Poul Ranet – Foyer Roger Legrand ».

M. Malry : « *On bouchera les trous* ».

Délibération numéro 2013-055 | Programme de voirie 2013 ▪ consultation des entreprises

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que la commission voirie – circulation, lors de sa dernière réunion, a visité les différentes voies communales qui pourraient faire partie du programme de voirie de cette année.

La commission propose le programme suivant pour 2013 :

□ **Tranche ferme :**

- | | | |
|--------------------------------|--|------------------------------|
| ▫ VC 149 – route de Kergré | | ▫ VC 91 – rue du Chemin vert |
| ▫ VC 130 – les Grosses Pierres | | ▫ VC 106 – Coz Forn |
| ▫ VC 26 – Kerroniou | | ▫ VC 127 – Kerlaino |
| ▫ VC 71 – rue du Petit Bois | | ▫ VC 8 – ruisseau Le Rest |

□ **Tranche conditionnelle :**

- VC 29 – Bois l'Abbé

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver la proposition de la commission voirie et à décider le lancement de la consultation des entreprises dans le cadre de la procédure adaptée.

Après avoir entendu l'exposé sur le programme de voirie de la présente année et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **APPROUVE** le programme de voirie de la présente année, tel qu'il a été proposé par la commission voirie ;
- ⊗ **DEMANDE** au Maire de lancer la consultation des entreprises dans le cadre de la procédure adaptée.

📁 Problèmes avec des buses

M. Malry : « *Nous avons un problème important de buses bouchées par des racines à différents endroits de la Commune et même sous des bâtiments agricoles. Après renseignements, il s'avère que le coût de location de matériel pour le débouchage est très élevé* ».

📁 Aménagement rue des Écoles ▪ effacement réseaux électriques : nouvelle délibération

M. Malry : « *Une nouvelle estimation des travaux d'effacement des réseaux électriques dans la rue des Écoles a été fournie par ERDF. Elle s'élève à 30 690,18 € TTC et il est nécessaire de prendre nouvelle délibération* ».

Délibération numéro 2013-056 | Aménagement de la rue des Écoles ▪ effacement réseaux ERDF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 08 février 2012, il avait approuvé la proposition d'ERDF, quant aux dispositions techniques et financières, concernant l'effacement des réseaux électriques, dans le cadre de l'aménagement de la rue des Écoles.

La participation de la Commune, pour ces travaux, était estimée à 46 590,00 €uros.

ERDF vient de transmettre une estimation plus fine du coût des travaux et le nouveau devis s'élève à la somme de 30 690,18 €uros TTC.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer, à nouveau sur ce dossier, pour prendre en compte ce nouveau devis.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur ce dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **ACCEPTE** le nouveau devis, d'un montant de 30 690,18 €uros TTC , présenté par ERDF, pour l'effacement des réseaux électriques, dans le cadre de l'aménagement de la rue des Écoles ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer le devis, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- ⊗ **DIT** que la présente délibération annule et remplace celle en date du 08 février 2012, relative à ce dossier.

📁 **Aménagement rue Parc Rouzès ▪ effacement réseaux éclairage public : nouvelle délibération**

M. Malry : « *Une nouvelle estimation des travaux d'effacement des réseaux d'éclairage public dans la rue Parc Rouzès a été fournie par le Syndicat Départemental d'Électricité des Côtes d'Armor. Elle s'élève à 136 000,00 € TTC, avec une participation communale à hauteur de 50 %. Il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération* ».

Délibération numéro 2013-057| Aménagement rue Parc Rouzès ▪ réseaux éclairage public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 08 février 2012, il avait approuvé le projet d'effacement du réseau d'éclairage public rue Parc Rouzès, présenté par le Syndicat Départemental d'Électricité des Côtes d'Armor, au regard d'une estimation sommaire de travaux d'un montant de 130 000,00 €uros TTC, avec une participation communale estimée à 65 000,00 €uros TTC (50 % du coût TTC de l'opération).

Le Syndicat vient de transmettre une estimation plus fine du coût des travaux, d'un montant de 136 000,00 €uros TTC, avec une participation communale toujours à hauteur de 50 % du coût des travaux, soit 68 000,00 €uros TTC.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer, à nouveau sur ce dossier, pour prendre en compte la nouvelle estimation établie par le Syndicat Départemental d'Électricité des Côtes d'Armor.

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le dossier préparé par le Syndicat Départemental d'Électricité des Côtes-d'Armor, concernant le projet d'effacement du réseau d'éclairage public rue Parc Rouzès. L'estimation des travaux s'élève à 136 000,00 € TTC, avec une participation de la Commune estimée à 68 000,00 € TTC (50 % du coût TTC de l'opération).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet d'effacement du réseau d'éclairage public rue Parc Rouzès, présenté par le Syndicat Départemental d'Électricité des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif de 136 000,00 €uros TTC (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre) et aux conditions définies dans la convention "*Travaux éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence*".

Notre Commune ayant transféré la compétence "éclairage public" au Syndicat, celui-ci percevra de notre Commune une subvention d'équipement au taux de 50 %, calculé sur le montant TTC de la facture payée à l'entreprise, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre aux taux de 5 %, tel que défini dans la convention pré-citée et conformément au règlement.

La présente délibération annule et remplace celle en date du 08 février 2012, relative à ce dossier.

Aménagement rue Parc Rouzès ▪ effacement du réseau téléphonique : nouvelle délibération

M. Malry : « Une nouvelle estimation des travaux d'effacement du réseaux téléphonique dans la rue Parc Rouzès a été fournie par le Syndicat Départemental d'Électricité des Côtes d'Armor. Elle s'élève à 40 000,00 € TTC , avec une participation communale égale au coût des travaux. Il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération ».

Délibération numéro 2013-058| Aménagement rue Parc Rouzès ▪ réseau téléphonique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 08 février 2012, il avait approuvé le projet d'effacement du réseau téléphonique [génie civil] rue Parc Rouzès, présenté par le Syndicat Départemental d'Électricité des Côtes d'Armor, au regard d'une estimation sommaire de travaux d'un montant de 43 500,00 €uros TTC, avec une participation communale du même montant.

Le Syndicat vient de transmettre une estimation plus fine du coût des travaux, d'un montant de 40 000,00 €uros TTC, avec une participation communale égale au coût des travaux.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer, à nouveau sur ce dossier, pour prendre en compte la nouvelle estimation établie par le Syndicat Départemental d'Électricité des Côtes d'Armor.

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le dossier préparé par le Syndicat Départemental d'Électricité des Côtes-d'Armor, concernant le projet d'effacement du réseau téléphonique (génie civil) rue Parc Rouzès.

L'estimation des travaux est de 40 000,00 €uros TTC et la participation communale est du même montant.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière "Travaux sur les infrastructures de communication électronique" et décide de confier au Syndicat Départemental d'Électricité des Côtes-d'Armor la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique, pour l'effacement du réseau téléphonique rue Parc Rouzès, pour un coût estimatif des travaux d'un montant de 40 000,00 TTC.

Notre Commune ayant transféré cette compétence au Syndicat, elle versera à celui-ci une subvention d'équipement équivalent au montant TTC de la facture payée à l'entreprise tel que défini dans la convention pré-citée et conformément au règlement.

La présente délibération annule et remplace celle en date du 08 février 2012, relative à ce dossier.

Informations diverses

M. Malry : « Une régularisation pour des travaux anciens, avec emprise de terrain, rue Jules Ferry sur une propriété est estimée à 15 € par France Domaine. Une autre régularisation concerne l'affaire Olivier avec une estimation de France Domaines de 1 520 €. Des courriers vont être transmis aux propriétaires ».

Arbres non entretenus

M. Le Saint : « *A Kerlaino, des arbres non entretenus en bordure de voie posent problème du fait de leur taille, ce qui entretient de l'humidité sur la chaussée. Il faudrait obliger les propriétaires à faire le nécessaire* ».

M. Le Maire : « *Je propose qu'on revoie ce problème avec le propriétaire* ».

M. Malry : « *Nous avons fait des courriers au propriétaire* ».

Eclairage public - programme 2013

M. Le Maire : « *Je donne la parole à Jean-Jacques Richard concernant ce point* ».

M. Richard : « *Pour l'éclairage public, j'ai rencontré Madame Jounanny du Syndicat d'électricité. La rénovation du parc électrique est prévue jusqu'en 2018. Je voudrais aussi saluer le bon travail fait par Claude avant que je ne reprenne ce dossier. J'ai une pensée pour lui. Pour cette année, comme je l'ai dit tout à l'heure, il est prévu de procéder à la rénovation de l'éclairage public sur le secteur de Saint-Hernin et rue Théo Pin, pour un montant de 34 450 €, avec une participation communale de 50 %. Il est également prévu la rénovation des commandes d'éclairage public sur le secteur de Roudédou et rue Théo Pin, pour un montant de 4 400 €, avec une participation communale 50 %* ».

M. Le Maire : « *S'il n'y a pas de questions ou de remarques, je propose de passer au vote* ».

Délibération numéro 2013-059| Rénovation éclairage public (St-Hernin et rue Théo Pin)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que le Syndicat Départemental d'Électricité des Côtes-d'Armor a procédé à une étude pour la rénovation de l'éclairage public sur le secteur de Saint-Hernin (commande K) et rue Théo Pin (commande I).

Le coût des travaux est estimé à 34 450,00 Euros TTC (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre) ; sachant que la Commune participera à hauteur de 50 % du coût TTC de l'opération, soit 17 225,00 Euros TTC.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de rénovation de l'éclairage public sur le secteur de Saint-Hernin (commande K) et rue Théo Pin (commande I), présenté par le Syndicat Départemental d'Électricité des Côtes-d'Armor, pour un montant estimatif de 34 450,00 Euros TTC (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre) et aux conditions définies dans la convention "*Travaux éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence*".

Notre Commune ayant transféré la compétence "éclairage public" au Syndicat, celui-ci percevra de notre Commune une subvention d'équipement au taux de 50 %, calculé sur le montant TTC de la facture payée à l'entreprise, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre aux taux de 5 %, tel que défini dans la convention pré-citée et conformément au règlement.

Délibération numéro 2013-060| Rénovation commandes éclairage public (Roudédou)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que le Syndicat Départemental d'Électricité des Côtes-d'Armor a procédé à une étude pour la rénovation de la commande de l'éclairage (commande 1E) sur le secteur de Roudédou et la modification de la commande d'éclairage public (commande I) rue Théo Pin.

Le coût des travaux est estimé à 4 400,00 €uros TTC (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre) ; sachant que la Commune participera à hauteur de 50 % du coût TTC de l'opération, soit 2 200,00 €uros TTC.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet la rénovation de la commande de l'éclairage (commande 1E) sur le secteur de Roudédou et la modification de la commande d'éclairage public (commande I) rue Théo Pin, présenté par le Syndicat Départemental d'Électricité des Côtes-d'Armor, pour un montant estimatif de 4 400,00 €uros TTC (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre) et aux conditions définies dans la convention "*Travaux éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence*".

Notre Commune ayant transféré la compétence "éclairage public" au Syndicat, celui-ci percevra de notre Commune une subvention d'équipement au taux de 50 %, calculé sur le montant TTC de la facture payée à l'entreprise, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre aux taux de 5 %, tel que défini dans la convention pré-citée et conformément au règlement.

3 – TRAVAUX

3.1 – Construction école maternelle ▪ avenant n° 2 au marché de travaux de terrassement

M. Le Maire : « *La société HELARY T.P. a fait l'objet d'une fusion absorption par sa société mère COLAS CENTRE OUEST. En conséquence, il faut passer un avenant pour prendre en compte le changement de titulaire du marché pour le terrassement de l'école maternelle* ».

Délibération numéro 2013-061| Construction école maternelle ▪ avenant n° 2 marché terrassement

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que, le 31 décembre 2012, la société HELARY T.P. a fait l'objet d'une fusion absorption par sa société mère COLAS CENTRE OUEST ; en conséquence de cette fusion-absorption, les marchés publics confiés à la société HELARY T.P. vont se trouver transférés, dans des conditions identiques, vers la société COLAS CENTRE OUEST.

La société HELARY T.P. étant titulaire du marché – lot terrassement – dans le cadre de la construction de la nouvelle école maternelle, il convient de passer un avenant n° 2 afin de transférer ce marché au bénéfice de la société COLAS CENTRE OUEST, qui en sera le nouveau titulaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de décider la passation de cet avenant n° 2, pour prendre en compte le changement de titulaire du marché et de l'autoriser à signer ledit avenant et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **DÉCIDE** la passation de l'avenant n° 2, pour prendre en compte le changement de titulaire, du marché – lot terrassement – dans le cadre de la construction de la nouvelle école maternelle, à savoir COLAS CENTRE OUEST au lieu de HELARY TP ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et plus généralement de faire le nécessaire.

3.2 – Construction chaufferie bois ▪ avenant n° 1 au marché de travaux de terrassement (lot n° 2)

M. Le Maire : « *La société HELARY T.P. a fait l'objet d'une fusion absorption par sa société mère COLAS CENTRE OUEST. En conséquence, il faut passer un avenant pour prendre en compte le changement de titulaire du marché pour le terrassement de la chaufferie bois* ».

Délibération numéro 2013-062 | Construction chaufferie bois ▪ avenant n° 1 marché terrassement

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que, le 31 décembre 2012, le société HELARY T.P. a fait l'objet d'une fusion absorption par sa société mère COLAS CENTRE OUEST ; en conséquence de cette fusion-absorption, les marchés publics confiés à la société HELARY T.P. vont se trouver transférés, dans des conditions identiques, vers la société COLAS CENTRE OUEST.

La société HELARY T.P. étant titulaire du marché – lot n° 2 "Terrassement / voirie / réseaux / espaces verts" – dans le cadre de la construction de la chaufferie bois et de la nouvelle école, il convient de passer un avenant numéro 1 afin de transférer ce marché au bénéfice de la société COLAS CENTRE OUEST, qui en sera le nouveau titulaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de décider la passation de cet avenant numéro 1, pour prendre en compte le changement de titulaire du marché et de l'autoriser à signer ledit avenant et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **DÉCIDE** la passation de l'avenant numéro 1, pour prendre en compte le changement de titulaire, du marché – lot n° 2 "Terrassement / voirie / réseaux / espaces verts" – dans le cadre de la construction de la chaufferie bois et de la nouvelle école, à savoir COLAS CENTRE OUEST au lieu de HELARY TP ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et plus généralement de faire le nécessaire.

4 – AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE

4.1 – Réforme des rythmes scolaires

M. Le Maire : « *Je rappelle les faits : il me semblait, au départ, qu'on allait vers un consensus sur le territoire communautaire, mais cela n'a pas été possible. Ce n'est pas de notre fait. On sera cinq communes à appliquer la réforme en 2014 et une à l'appliquer en 2013. C'est la décision d'une personne. Françoise va vous proposer un report* ».

Mme André : « *Oui, il va vous être proposé un report. Nous avons pris le temps de la réflexion sur les modalités de mise en place de la réforme, pas toujours clairement définies et qui semblent évoluer encore. Il y a eu une concertation avec les enseignants et les parents. Avec les autres communes, on réfléchit à l'élaboration d'un projet pour permettre une meilleure utilisation des moyens et offrir des solutions aux parents pour l'encadrement des enfants. Un chargé de mission serait recruté pour créer un projet éducatif de territoire. Nous proposons donc le report de l'application de la réforme à la rentrée 2014* ».

M. Robert : « *J'avais compris, M. Le Maire, que vous étiez partant pour 2013. A chaque fois que vous vous êtes exprimé en conseil, vous étiez favorable. On regrette qu'il n'y ait pas eu concertation* ».

M. Le Maire : « *Oui, je m'explique : je n'avais pas bien estimé les conséquences, 50 000 € ou plus sur une année. De plus, faire la rentrée avec la semaine de 4,5 jours avec dans le même temps un déménagement vers de nouveaux locaux me semblait compliqué. D'ailleurs, il semblerait que l'école ne puisse être terminée pour la rentrée* ».

M. Echevest : « *Ce sont ceux qui donnent des leçons qui font le contraire de ce qu'ils disent !* ».

M. Robert : « *Je suis surpris de tes propos, en tant que Vice-Président de Guingamp Communauté je t'entends vanter les excellentes relations des élus à l'intercommunalité !* ».

M. Le Maire : « *S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je propose de passer au vote* ».

Délibération numéro 2013-063 | Réforme des rythmes scolaires ▪ demande de report date d'application

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires.

Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme, dans le premier degré, qui entre en vigueur à la rentrée de septembre 2013.

Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours.

Deux objectifs sont poursuivis : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.

Le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires définit le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

Ainsi, la "nouvelle" semaine scolaire sera régie par les principes suivants :

- * 24 heures d'enseignement pour tous les élèves réparties sur 9 demi-journées, organisées les lundis, mardis, jeudis et vendredis et les mercredis matin, à raison de 5h30 maximum pour une journée et 3h30 maximum pour une demi-journée,
- * une pause méridienne de 1h30 minimum,
- * la possibilité pour les élèves de bénéficier d'activités pédagogiques complémentaires, en groupes restreints d'élèves.

Monsieur le Maire ajoute que le décret ouvre la possibilité de décider de différer d'une année l'entrée en application de la réforme des rythmes scolaires. Dans ce cas, il convient de faire la demande de dérogation au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), avant le 31 mars 2013.

Monsieur le Maire précise que certaines difficultés (incertitudes concernant l'encadrement des activités et les financements notamment) justifieraient un report de la date d'application de la réforme pour les écoles de Ploumagoar.

En conséquence, il invite le Conseil Municipal à délibérer en ce sens.

Après entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **SOLLICITE** le report de l'application du décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire, à la rentrée scolaire 2014-2015, pour toutes les écoles de la Commune ;
- ⊗ **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN).

4.2 – Accueil de loisirs sans hébergement ▪ bilan d'activité 2012

Mme André : « *Le bilan financier vous a été remis. Des améliorations sont à faire notamment par rapport à l'accueil à l'ALSH qui est à recadrer. Des enfants sont inscrits et les familles ne préviennent pas de leur absence, ce qui entraîne des dépenses de personnel non compensées. Désormais, il sera demandé un règlement à l'avance. Le fonctionnement de l'accueil après le 15 août a été apprécié et même si le coût du repas au foyer Beau-Chêne était plus élevé, cette expérience a été formidable, d'une grande richesse avec des échanges entre les aînés et les enfants, c'est à renouveler. Pour l'été 2013, il y aura 15 jours supplémentaires fin août sur Saint-Agathon, comme en 2012. Le mercredi, nous accueillons 45 enfants en moyenne et les petites vacances environ 60 enfants par jour . C'est un service rendu à la population, nous avons la satisfaction des parents et un accueil extrascolaire de qualité ».*

Mme Prigent : « *Devons-nous limiter le nombre d'enfants ?* ».

Mme André : « *Oui, nous devons parfois limiter le nombre d'enfants pour respecter la capacité d'accueil autorisée* ».

M. Le Maire : « *C'est un outil formidable pour les familles* ».

M. Prigent : « *Je crois que la campagne est commencée, je ne peux pas m'empêcher de faire le rapprochement. On peut faire le lien entre cet exemple qui accompagne les familles et se réjouir qu'un budget de fonctionnement représente cet accompagnement positif et au service de la population. Je suis très satisfait que le budget augmente. Vous n'avez rien dit sur l'investissement, aucune remarque sur 5,5 millions d'€. Nous avons une feuille de route qui est respectée et nous en sommes très fiers. Faire croire qu'il y a des dérapages dans les budgets de fonctionnement est tendancieux, c'est pré-électoral. Le développement culturel n'avait jamais été fait avant. Je suis très fier d'avoir participé aux deux mandats d'Yves Lolliéric et de Bernard Hamon. Le taux d'endettement est stable, il n'y a pas de hausse d'impôts, ce sont des bons indicateurs. Notre Commune a tous les atouts pour rester autonome et la politique politicienne que veulent certains n'est pas acceptable. J'ai lu l'article du journal l'Écho cette semaine. Tout le monde travaille pour la Commune, nous avons fait l'Accueil de loisirs qui est du social. C'est le dernier vote d'une mandature et j'espère que les gens ne tomberont pas dans la politique politicienne.* ».

M. Robert : « *En fonctionnement, nous faisons simplement un constat : une augmentation de plus de 62 % entre 2001 et 2012. Je ne vois pas ce que tu veux dire par "propos tendancieux". La minorité est également force de propositions, dans notre programme en 2008 il y avait des projets et il a été diffusé tôt. Nous n'acceptons pas les propos que tu viens de tenir : nous ne sommes pas des "politiciens professionnels", comme tu le laisses entendre. Dans cette salle, nous sommes tous des élus, issus de la société civile* ».

M. Prigent : « *Dans notre équipe, il n'y a pas de "Gauche" et de "Droite", nous sommes une équipe apolitique, de tous bords, qui travaille ensemble et nous en sommes fiers* ».

Mme Corbic : « *La Commune de Ploumagoar ne vous a pas attendu pour se développer. Les maires et les équipes qui vous ont précédés, ont travaillé pour son développement. En 2001, vous avez trouvé une Commune bien équipée et bien gérée. J'ai accompagné ce développement puisque ce mois-ci, j'ai 30 ans de mandat d'élue municipale à Ploumagoar et je suis donc un peu la mémoire de cette assemblée. Je demande un peu de respect pour ceux qui vous ont précédés et qui ne sont plus là aujourd'hui.* ».

M. Le Maire : « *C'est vrai* ».

5 – INFORMATIONS DIVERSES

5.1 – Médiathèque : mise la réforme d'ouvrages

M. Le Maire : « *Comme chaque année, le personnel de la Médiathèque procède au tri des ouvrages dont l'état ne permet plus une utilisation normale et le Conseil doit décider de la destination de ces ouvrages réformés* ».

Délibération numéro 2013-064| Médiathèque ▪ mise à la réforme d'ouvrages

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'actuellement le personnel de la Médiathèque procède au tri des ouvrages en service depuis de nombreuses années et dont l'état ne permet plus une utilisation normale.

Une liste des ouvrages concernés a été établie et il appartient au Conseil Municipal de décider de la destination de ces ouvrages réformés, à savoir :

☒ **Cession gratuite** | **Vente** | **Pilonnage.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance de la liste des ouvrages réformés, le Conseil Municipal :

- ✓ Considérant qu'un certain nombre d'ouvrages, en service depuis plusieurs années à la Médiathèque, dans un état ne permettant plus une utilisation normale, doivent être réformés,

ARRÊTE :

Article 1 : en service depuis plusieurs années à la Médiathèque, des ouvrages sont mis à la réforme ;

Article 2 : ces ouvrages réformés seront cédés gratuitement ou pilonnés (formule combinée en fonction de leur état).

5.2 – Calendrier prévisionnel

- le 28 avril : journée nationale du souvenir de la déportation
- le 08 mai : cérémonie du souvenir
- du 10 au 18 mai : voyage au Portugal (jumelage).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.